



COURSE DES CAFES

Règlement

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La course des cafés est organisée par la Ville de Paris et Eau de Paris en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie Paris Île-de-France (UMIH) et le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France Paris Île-de-France (GHR)

ARTICLE 2 : L'EVENEMENT

La course des cafés aura lieu **dimanche 24 mars 2024 entre 9 h et 15 h**

Deux courses seront proposées :

- une course pour les apprentis et/ou stagiaires
- une course pour les professionnels

La présentation de l'événement, son histoire, le détail du parcours sont présentés sur le site internet www.eaudeparis.fr et sur les réseaux sociaux afférents.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course des cafés est réservée à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café ou travaillant au sein d'un établissement de café, d'hôtellerie ou de restauration, ainsi qu'aux apprentis et / ou stagiaires

Les apprentis mineurs sont autorisés sur accord parental.

Pour être chronométré et classé, chaque participant devra se connecter, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr , suivre et valider les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations lui permettant de télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de la course [sur la plateforme dédiée aux inscriptions.](#)

Conformément à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et aux consignes de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), à compter du 1er septembre 2024 le certificat médical n'est plus obligatoire lors de l'inscription aux compétitions running pour les non licenciés. Il est remplacé par un parcours digital, dit "Parcours Prévention Santé" (pps.athle.fr), un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. A l'issue de ce PPS, un certificat PDF sera téléchargeable, afin de permettre aux participants de le fournir lors de leur inscription sur la plateforme dédiée aux inscriptions.

Le Parcours Prévention Santé est à effectuer sur [ce lien \(https://pps.athle.fr/\)](https://pps.athle.fr/)

Vous pouvez réaliser ce parcours et revenir sur votre inscription tout de suite, ou bien le faire plus tard (avant le 20 mars 2024).

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

La course des cafés est gratuite.

Les inscriptions se feront uniquement via la plateforme d'inscription en ligne accessible sur le site internet de l'événement <https://in.njuko.com/course-des-cafes-par-eau-de-paris>

La clôture des inscriptions sur le site est fixée au mercredi 20 mars 2024 ou lors de l'épuisement des places disponibles.

Aucune inscription ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes conditions.

Un mail de confirmation avec toutes les informations sur l'organisation de la course (lieu de rendez-vous, horaires, etc) sera envoyé à chacun des participants lors de son inscription.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer le jour de la course, soit, le dimanche 24 mars 2024 à partir de 8 h.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de ne pas remettre de dossard à des participants dont le dossier d'inscription ne sera pas complet.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier postal

Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la course et pourra être exclue de la course par le comité d'organisation, même s'il accompagne un participant.

Le dossard devra être porté de manière visible et entièrement lisible lors de la course.

Des "suiveurs/accompagnants", vélo/roller, ainsi que les animaux de compagnie, même tenus en laisse, sont interdits pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 6 : VESTIAIRES

Il est demandé aux concurrents de limiter les affaires personnelles. En cas de besoin, des vestiaires seront à disposition dans la zone village.

ARTICLE 7 : MODALITÉS

a) La course

La course met à l'épreuve des serveuses et garçons de cafés et des apprentis / stagiaires habillés en tenue de rigueur et conforme au cahier des charges.

Leurs talents de rapidité et d'équilibre sont testés tout au long d'un parcours.

Les participants courent en portant un plateau (fourni par les organisateurs de la course) sur lequel seront déposés un verre d'eau, une tasse de café et un croissant.

La course sera chronométrée : l'objectif est d'arriver le plus rapidement possible avec son plateau, ses contenants et leurs contenus.

Le parcours doit se faire en marchant, tout participant surpris à courir sera disqualifié.

Le plateau doit être porté à une seule main. Le participant peut changer de main s'il le souhaite. Avant le départ, tous les plateaux seront préparés et contrôlés avant d'être mis à disposition des concurrents.

b) Déroulé de la course

Il s'agit d'une course de 2 km, dont le parcours se situera autour de l'Hôtel de Ville avec un départ et une arrivée Parvis de l'Hôtel de Ville.

Retrouvez le parcours de la course sur la page dédiée du site internet Eau de Paris <https://www.eaudeparis.fr/course-des-cafes>

c) Tenue des concurrents

Tout participant à la course devra respecter une tenue professionnelle :

- Chemise blanche ou haut blanc
- Bas noir (jupe ou pantalon)
- Chaussure : chaussures de ville ou baskets
- Tablier offert par les organisateurs au moment du retrait des dossards

Le dossard devra être obligatoirement porté tout au long de la course épinglé au niveau de la poitrine

d) Pénalités

À l'arrivée des concurrents, un contrôle des participants par un jury sera effectué et des pénalités pourront être attribuées (minutes retirées du chrono d'arrivée ou disqualification) :

Rappel de ce que contiendra le plateau : un verre d'eau, une tasse à café, un croissant

- Niveau d'eau du verre en dessous de la jauge située à 10 cm de hauteur du verre : + **30 s**
- Verre vide : + **1 min**
- Élément **manquant** ou **cassé** : + **2 min**
- Plateau perdu : **disqualification**
- Mauvais comportement pendant l'épreuve : **disqualification**
- Plateau porté à deux mains : **disqualification**
- Non-respect du parcours : **disqualification**
- Non-respect du code vestimentaire : **pas de dossard, pas de départ**

Tout participant surpris lors de l'épreuve faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. La course des cafés s'inscrit dans le respect du développement durable.

e) Récompenses

Les gagnants seront déterminés par ordre d'arrivée moins les pénalités attribuées à l'arrivée.

L'UMIH Paris Ile-de-France et le syndicat GHR Paris Ile-de-France offriront les lots pour les :

- 3 premier(ères) professionnelles
- 3 premier(ères) (apprenties/stagiaires)

ARTICLE 8 : SECURITE

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité selon les critères énoncés par la préfecture de police et concernant la manifestation concernée.

Des signaleurs seront placés tout au long du parcours à des endroits stratégiques. Les routes seront fermées par la Police Municipale.

En cas de besoin, une assistance médicale sera présente sur la course.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT

À leur arrivée sur le parvis de l'Hôtel de Ville les concurrents pourront se ravitailler dans la zone Village.

ARTICLE 10 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Eau de Paris a souscrit une assurance responsabilité civile.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 11 : ACCES AU SITE DE L'ÉVÉNEMENT

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site. Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 12 : INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les participants à la Course acceptent l'utilisation de leurs données personnelles, dans le respect du Règlement européen de protection des données personnelles.

Le responsable de traitement est le directeur général d'Eau de Paris, Benjamin Gestin. Le sous-traitant est Playground.

La finalité du traitement est la gestion des inscriptions et l'organisation de la « Course des cafés par Eau de Paris ».

La base légale du traitement est le consentement des participants à la Course.

Les données sont les suivantes :

- Participant : nom, prénom, genre, date de naissance, adresse mail, numéro de téléphone, nom de l'employeur, attestation <https://pps.athle.fr/> ou décharge de responsabilité ;
- Personne indiquée comme « contact d'urgence » : nom, prénom, numéro de téléphone.

Les données seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Playground
- Njuko
- Eau de Paris

Le prestataire Playground est tenu de respecter le Règlement européen de protection des données et la confidentialité des données transmises. Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union européenne.

Les données sont conservées jusqu'à 6 mois après la fin de la course.

Pour toute demande d'exercice des droits d'accès, de modification, de limitation et d'effacement (si les conditions sont remplies), contacter le délégué à la protection des données d'Eau de Paris :

- Par courrier : Eau de Paris, Délégué à la protection des données, 19 rue Neuve Tolbiac, 75013 PARIS ;
- Par courrier électronique : cnil-edp@eaudeparis.fr

En outre, si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données d'Eau de Paris, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Course, chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses partenaires à utiliser son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive et le nom de son employeur en vue de toute action de communication sur la Course, sur tous supports.

Partenaires de la course des cafés

